

Associations Houdain Environnement et Nord Maubeuge Environnement

(Associations membres de la Fédération Environnement Durable et de l'EPAW (European Platform Against Winfarms))

Destinataire : Monsieur le Maire, mesdames et Messieurs les conseillers municipaux d'Houdain-lez-Bavay.
Mesdames et messieurs les maires de la CCB.

Objet : contestation de la zone de développement éolien de la commune d'Houdain-lez-Bavay.

Pour information :

Monsieur le Préfet.

Monsieur Rémi Pavros, Député du Nord.

Monsieur Christian Bataille, Député du Nord.

Monsieur Alain Fréhaut, Président de la communauté de communes du bavaisis.

Le 10/07/2012.

Madame, Monsieur le Maire.

Madame, monsieur le conseiller municipal.

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance des dernières informations, via la presse (La Voix du Nord, édition du 14 juin 2012) concernant le projet de ZDE sur la commune d'Houdain-lez-Bavay.

Nous n'avons toujours pas d'information sur le nombre et l'emplacement des machines, peut-être dans un prochain numéro du journal. Nous tenons par ailleurs à vous faire part de nouveaux éléments locaux qui doivent à notre sens être portés à votre connaissance concernant ce projet.

Les aspects financiers de ce dossier méritent d'être évoqués et portés à la connaissance du plus grand nombre. En effet, l'aspect spéculatif n'est pas assez connu à notre sens et devrait à lui seul rejeter l'idée de l'implantation d'un projet industriel de ce type sur notre territoire qui n'en profitera pas, sauf pour une infime minorité et bien entendu le promoteur néerlandais (KDE).

La crise de la dette rattrapera inévitablement cette bulle spéculative basée sur un mensonge technologique, écologique et idéologique.

Il nous semble important de poursuivre notre travail d'information des élus locaux face au lobby de l'éolien industriel uniquement préoccupé par les bénéfices financiers qu'il peut tirer de l'idée d'une apocalypse climatique savamment entretenue.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur nos salutations les plus respectueuses.

Thierry Levent.

Président de l'Association Houdain Environnement.

Contact : Thierry Levent ,
1 Sentier des potiers, Houdain lez Bavay, 59 570.
Tel: 06 22 43 11 13
Mail: t_levent@ch-sa.com



1. L'aspect financier du dossier.

Nous apprenons que les retombées financières pour notre commune sont estimées à 20 000 euros/an. **Ce chiffre amène plusieurs remarques :**

❶ **Le tarif de l'IFER** est passé en 2011 à 7 euros par Kilowatt et s'applique éolienne par éolienne. La répartition pour une commune voisine accueillant des éoliennes est de 2800 euros/machine/an. Même si le promoteur et le maire s'acharnent à nous cacher le nombre d'éoliennes prévu, la somme avancée représente 7 machines voire 8 si nous écoutons Monsieur Suzan directeur de KDE France. Le tarif de l'IFER qui était de 2,913 euros par Kilowatt en 2010 peut donc varier du simple au double. Compte tenu de la situation financière de notre pays et de la flambée des tarifs énergétiques, le législateur peut réviser à la baisse et à tout moment ce tarif très avantageux pour les promoteurs. La somme de 20 000 euros/an n'est donc absolument pas garantie.

❷ **La filière éolienne** accélère sa dégringolade¹. L'indice Bloomberg vient de chuter de 30% en un an. Les Gouvernements portugais, espagnol et britannique ont annoncé des plans d'urgence de suppression des subventions à l'éolien. Le principal équipementier portugais EDP a vu chuter le cours de ses actions de plus de 50%, de 80% pour Gamesa concernant l'Espagne. Vestas, leader mondial, disparaît purement et simplement de la bourse de Copenhague dès fin mai et augmente son plan de licenciement de 50% soit 4000 salariés dans le monde. Les analystes américains ont émis une alerte sur Alstom en raison de son *cash-flow* négatif. En France, le Syndicat des Energies Renouvelables, continue d'affirmer de façon péremptoire que les EnR vont créer des dizaines de milliers d'emplois et assurer notre indépendance énergétique. Nous en doutons fortement, encore plus dans le Bavaïsis.

❸ **Ce projet est très rentable** pour KDE. Monsieur Suzan, est très pudique lorsque la journaliste lui demande quel sera le montant des bénéfices estimés : « *cela relève de l'information confidentielle et concurrentielle* » nous affirme t'il.

Rassurez-vous, nous sommes en mesure de vous fournir des chiffres éloquentes et éclairants^{1,2}.

Tout d'abord, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a qualifiée d'anormale la rentabilité des parcs éoliens dont le taux de rentabilité interne atteint 20-40% alors que la plupart des projets industriels ont du mal à dépasser 15%.

Monsieur Suzan va rentabiliser son projet en 7 ans et faire du bénéfice net correspondant à son chiffre d'affaire annuel pendant les 8 années suivantes sans aucun risque puisque le contrat de rachat d'électricité garanti sur 15-20 ans par l'état lui assure (grâce aux deniers publics) un revenu très confortable, sans aucune concurrence.

Toujours plus fort, les promoteurs minimisent volontairement la production dans les premières années pour profiter d'un meilleur prix les 10 années suivantes : 1 kWh non produit la 5^e année est un investissement pouvant rapporter jusqu'à 22%/an pendant 10 ans (rapport CRE). De l'année 6 à l'année 15, le prix est celui du taux de fonctionnement des années 1 à 5. Ceci explique que l'on voit toujours une ou deux machines à l'arrêt pendant les premières années...

Les banques prêtent à 12%, il suffit pour démarrer, de réunir 10% du capital nécessaire et on peut emprunter le reste. Les tarifs de rachat de l'électricité sont garantis, les subventions et prêts de toutes origines (ADEME, conseils généraux et régionaux, ANVAR, prêts mezzanines...) rassurent les banquiers.

1. Informations FED, 31 mai 2012.

2. www.ventdecolere.org

Voici des informations qui doivent fixer les idées sur le chiffre d'affaire attendu par KDE, faisant de Monsieur Suzan un directeur heureux. Rappelons que par le jeu des subventions publiques le promoteur reçoit 82 euros par MWh :

Une éolienne produit réellement de l'électricité environ 1900 heure/an pendant 20 ans.

Pour 10 000 Mw :

➡ Années 1 à 15 : $1900/\text{an} \times 10\,000 \text{ MW} \times 82 \text{ euros/MWh} \times 15 \text{ ans} = 23\,370 \text{ millions d'euros.}$

➡ Années 16 à 20 : $1900/\text{an} \times 10\,000 \text{ MW} \times 44 \text{ euros/MWh} \times 5 \text{ ans} = 4\,180 \text{ millions d'euros.}$

Total= 27 550 millions soit 2,7 millions /MW

➡ Une machine coûte environ 1 million d'euros ± 30 % environ de frais annexes.

➡ L'ordre de grandeur du profit est de 2 millions par MW installés.

➡ Le projet d'Houdain-lez-Bavay table sur 24 MW installés, soit comme par hasard, 8 éoliennes de 3 MW. Mr Suzan et KDE espère donc un **profit de 48 millions d'euros.**

Calculs effectués d'après www.ventdecolere.org

Ceci explique l'acharnement des promoteurs à vouloir mettre des éoliennes partout, même dans des zones peu propices comme celle d'Houdain-lez-Bavay

④ **Terminons par les propriétaires fonciers** qui sont bien entendu des écologistes prêts à tout pour sauver la planète surtout en signant des « baux privés » sur 20 ans d'un montant de 2000 à 8000 euros/an/éolienne selon la « négociation » avec le promoteur. Une moyenne de 75 000 euros /éolienne sur 15 ans mérite évidemment que soit montré en exemple ces grands défenseurs du paysage.

Mais ce n'est pas tout, car, grâce à une discrète niche fiscale, les agriculteurs bénéficient d'une exonération allant jusqu'à 50 000 euros de leurs produits accessoires et jusqu'à 100 000 euros s'ils produisent de l'électricité éolienne (articles 75 et 75A du Code général des impôts)...à la condition de faire préalablement des pertes sur lesquels imputer leurs bénéfices³. Donc plus on perd, plus on gagne ! Cette niche fiscale exclue les autres contribuables et piétine le principe de la justice fiscale chère à notre nouveau Président de la république. Pour le moment des lobbies financiers peu soucieux de défendre l'intérêt général font la loi.

A aucun moment nous ne doutons de la bonne volonté du Maire d'Houdain-lez-Bavay à destiner tout cet argent promis par KDE au bien être de la commune. Vu sous cet angle, l'éolien ne peut-être que sympathique. Cependant, les retombées financières pour la commune sont littéralement homéopathiques (300 000 euros sur 15 ans soit 0,62% du bénéfice de KDE !), mais semble-t-il suffisantes pour amadouer un certain nombre d'élus locaux, et bien entendu enchanter quelques propriétaires fonciers du secteur bien implantés.

Il faut également se souvenir que le secteur 2 situé au lieu dit *Le grand Sart*, à été fort opportunément non retenu au motif qu'un centre équestre allait voir le jour. Nous pouvons constater que certains riverains ont plus de valeur que d'autres et qu'il faut préserver leur environnement. Nous n'avons toujours aucune nouvelle de l'état d'avancement de ce projet. Enfin, nous ne croyons pas un seul instant que des conseillers municipaux (résidant près du secteur 2), farouches défenseurs des éoliennes, aient pu faire pression pour déplacer les éoliennes chez les autres.

3. <http://www.lecri.fr/2012/07/10/energies-renouvelables-facetie-d%E2%80%99une-%C2%AB-niche-%c2%BB-tres-speciale/34328>.

L'impact environnemental et paysager: la dégradation sera au rendez-vous.

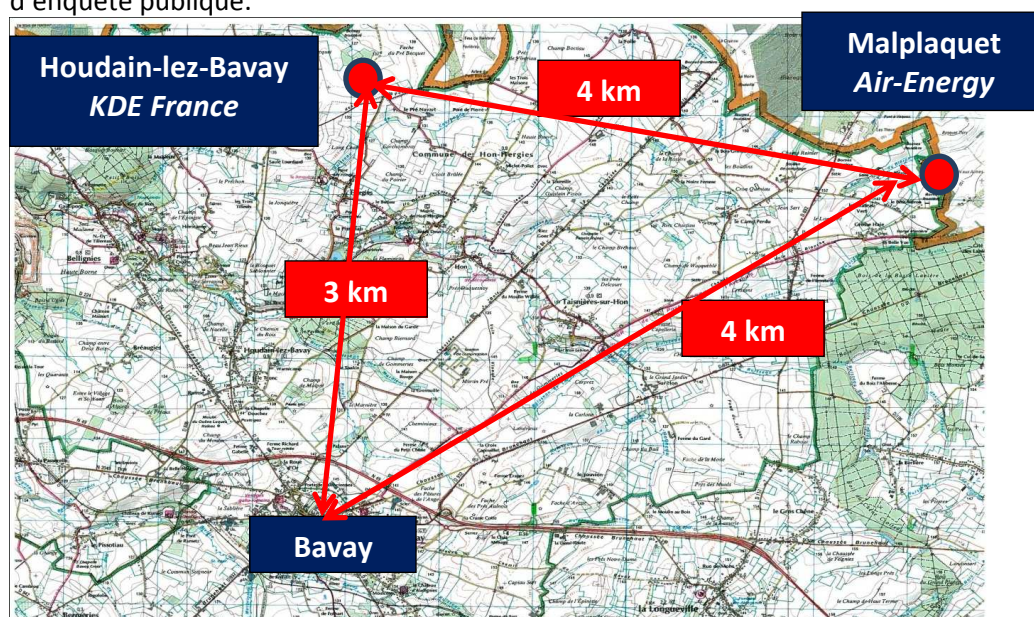
Monsieur le maire, nous affirme que « *des études précises et plus détaillées que celles menées jusqu'à présent* » sur la faune seront effectuées. Nous pensons qu'il a mal lu l'étude ornithologique de monsieur JC Tombal qui lui a été fournie et largement diffusée. La base de données observationnelle de cette étude s'étalant sur plus de 20 ans, est suffisamment importante pour que les conclusions soient significatives et très proches de la réalité. C'est la base même de l'épidémiologie, plus l'échantillon est élevé plus la mesure est précise. Nous sommes très curieux de connaître les ornithologues, forcément désintéressés mais payés par le promoteur, leur méthodologie et leur base de données pour arriver à des conclusions « *précises et plus détaillées* ».

Concernant les chiroptères, nous sommes encore plus inquiets. D'après nos informations, le seul expert reconnu (coordinateur régional pour l'étude et la protection des mammifères) par la DREAL, réalise des études pour les promoteurs. Son impartialité sur des études d'impact a été mise en doute d'après nos informations (source : représentant régional de la FED).

Nous restons dubitatifs sur les missions du Parc Naturel Régional de l'Avesnois et le travail d'inventaire qu'il conviendrait de réaliser sur cette partie de **son** territoire directement impacté par une installation classée ICPE. Nos amis belges sont actifs, puisque Plectoplus, le groupe de travail chauves-souris de Natagora fait en ce moment un travail d'inventaire dans les zones Natura 2000 bordant la frontière et jouxtant la ZDE d'Houdain-lez-Bavay (bois des Honnelles)⁴. La première campagne d'inventaire confirme la richesse du secteur transfrontalier : *Pipistrellus pipistrelus*, *Pipistrellus nathusii*, *Myotis mystacinus*, *Myotis daubentoni*, *Plecotus sp*, *Eptesicus serotinus*. Ces espèces n'ont rien d'inattendu sur le secteur, mais sont présentes et risquent donc d'être impactées par les projets éoliens franco-belges qui se multiplient.

Nous avons appris l'implantation de **quatre éoliennes** à la frontière belge à moins de 5 kilomètres du projet d'Houdain-lez-Bavay, ce dernier n'étant même pas mentionné dans l'étude d'impact du promoteur (Air Energy). Le massacre paysager transfrontalier est total. Le mitage se poursuit, rappelons que le site historique du champ de bataille de Malplaquet sera touché.

Nous vous joignons le courrier de protestation de Mme Coquay, géographe belge. Les communes françaises de Hon-Hergies et Taisnières-sur-Hon seront directement touchées en plus du projet français d'Houdain-lez-Bavay. Signalons que le conseil municipal de Taisnières-sur-Hon s'oppose à ce projet et demande à ce que sa délibération en date du 26 juin 2012 soit consignée dans le registre d'enquête publique.



4. pierrette.nyssen@natagora.be

L'acceptabilité, l'impact sur la santé et le lobbying de France Energie Eolienne.

La Gazette des communes du 15 juin 2012, annonce triomphalement que 93% des élus sont satisfaits de leurs parcs éoliens selon une étude réalisée par la société HCG (Human Consulting Group)⁵. Les maires, présidents de communautés de communes et adjoints ayant suivis le projet étaient interrogés. Le triomphalisme du titre devrait être sérieusement tempéré puisque seul 30% du panel de 700 élus contactés ont daigné répondre. En effet, il s'agit d'un dossier manifestement sensible. Comme toujours, la méthodologie doit être décortiquée pour débusquer les erreurs et autres imprécisions. Toujours est-il que dans ce cas précis, pour qui maîtrise l'analyse critique d'un article scientifique, affirmer que 93% des élus sont satisfaits relève de la manipulation sémantique. Tout d'abord, les 30% qui ont répondu sont loin de représenter la totalité du panel, mais en outre, il s'agit d'un magnifique biais de sélection puisque l'analyse est faite sur un collectif d'élus pour qui apparemment le projet s'est assez bien déroulé. Autrement dit, il serait intéressant de solliciter l'avis des 70% de non répondants. Il y a fort à parier que la tonalité du titre soit à l'inverse de celui claironné.

Il est assez amusant de lire l'étude réalisée par l'association Equiterre faite pour le canton du Jura suisse et qui conclue à l'absence de risque majeur pour la santé⁶. La curiosité est un vilain défaut mais s'avère finalement assez pertinente puisque parmi tous les collaborateurs de cette association, aucun n'est ingénieur acoustique ni médecin (à fortiori ORL), mais plutôt géographe, spécialisés dans l'aménagement du territoire, l'aménagement urbain ou le traitement des ordures... Bref de vrais spécialistes de l'oreille interne. Nul-doute que France Energie Eolienne va utiliser sans vergogne cette étude très contestable pour nous vendre ses moulins. Nous attendons toujours une véritable étude épidémiologique nationale (comme pour les antennes relais) sur l'impact des éoliennes sur les riverains.

Pour ce qui concerne France Energie Eolienne, ses exigences vont de l'augmentation des tarifs préférentiels de rachat de l'électricité, à l'abolition des règles de sécurité industrielle et de protection de l'environnement⁷. Emmené par son Président, Mr Nicolas Wolf, Directeur général de Vestas France, filiale de la société danoise leader des éoliennes qui vient d'annoncer récemment le licenciement de près de 4 000 salariés dans le monde, France Energie Eolienne demande au nouveau gouvernement la suppression des lois qui encadrent l'éolien.

Conclusion.

Au total, nous estimons qu'au nom de l'urgence climatique, nous ne devons pas tout accepter, en particulier la dégradation majeure de nos atouts paysagers et faunistiques situés dans un territoire encore préservé au sein d'une région dont l'industrialisation a laissé des marques quasi indélébiles. Nous sommes consternés de voir que le conseil municipal d'Houdain-lez-Bavay favorise l'enrichissement éhonté sur fonds publics d'un promoteur néerlandais, de quelques propriétaires fonciers et cautionne donc l'injustice fiscale inhérente à ce dossier. L'impact de ce projet sera nul sur l'emploi local, ne participera en rien à la lutte contre le réchauffement climatique⁸, et n'assurera pas notre indépendance énergétique⁹.

Nous espérons que tous ces arguments retiendront votre attention.

5. <http://www.lagazettedescommunes.com/118144/eolien-terrestre-93-des-elus-satsifaits-de-leur-parcs/>

6. <http://www.jura.ch/ssa/eis>

7. Communiqué de presse de la FED du samedi 7 juillet 2012.

8. La construction et l'installation d'une éoliennes produit 4600 tonnes de CO₂. Une éolienne doit tourner pendant 7-8 ans pour compenser le carbone émis à sa construction. Une éolienne réduit les émissions de CO₂ de 0,00025% sur 20 ans.

9. En effet, une éolienne terrestre produit réellement du courant 5-6j/mois, certainement moins pour le projet d'Houdain-lez-Bavay. Il faut donc compenser par le nucléaire et les centrales thermiques (gaz, fuel, charbon).

